

Vitres teintées : Inquiétude de la profession

Le CNSR travaille actuellement à l'évolution de la réglementation du traitement de vitrage sur les vitres avant des véhicules. Une évolution qui peut entraîner de très sérieuses conséquences pour la profession.

Afin d'assurer aux forces de l'ordre une bonne visibilité d'un conducteur en situation potentielle d'infraction, le Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR), réuni le 15 avril 2013, a émis, à travers sa Commission « Outils technologiques et infrastructure routière », une proposition relative au traitement de vitrage qui consisterait à « interdire une teinte trop opaque des vitres latérales avant des véhicules » susceptible de gêner les forces de l'ordre dans leurs contrôles.

Dès cet instant, l'ASFFV, l'Association Sécurité et Filtration des Films pour Vitrage fédérant les professionnels du secteur de l'activité, s'est positionnée comme l'interlocuteur privilégié des membres du CNSR initiateurs de cette mesure. L'ASFFV a travaillé de concert avec les membres de la Commission concernée afin de leur apporter un éclairage sur les **bénéfices** du traitement du vitrage, et de lui présenter un ensemble de **solutions visant à réglementer plutôt qu'à interdire** le traitement de vitrage sur les vitres avant (voir encadré technique page 3 : Les propositions de l'ASFFV).

Lors de la dernière séance plénière, le 21 juin 2013, la Commission concernée a nuancé légèrement son propos en recommandant au CNSR : « **De faire évoluer la réglementation et le contrôle en interdisant une teinte trop opaque des vitres latérales avant des véhicules, et de mettre à l'étude son élargissement à l'ensemble des vitres latérales** ».

Cependant, l'ASFFV exprime son inquiétude concernant la mise en place de mesures trop restrictives, qui pénaliseraient grandement la profession.

L'ASFFV souhaite donc tirer la sonnette d'alarme concernant les **conséquences économiques d'une interdiction totale des films pour vitrage, qui serait fatale pour ce secteur d'activité en plein développement, qui concerne plus de 1 200 emplois directs :**

- Plus de 650 entreprises recensées (fin 2012) exerçant principalement l'activité de pose de films pour vitrage Automobile.
- Une interdiction aurait comme effet immédiat une baisse minimum de 40 % de leur chiffre d'affaires (2 vitres sur 5) et ne permettrait pas à ces entreprises de poursuivre leur activité.
- 1 200 emplois directs seraient supprimés (hors emplois indirects, distributeurs, fabricants, revendeurs...)

...

...

- L'industrie de l'automobile qui accuse déjà une chute vertigineuse des ventes de véhicules (-11,9 % sur le 1^{er} semestre 2013, *source CCFA, Comité des Constructeurs Français Automobile*) se verrait privée de vente de prestations additionnelles.
- Les prescripteurs (concessions automobile, entreprises de réparation ou changement de vitrages et autres centres automobile) seraient également impactés et ne disposeraient plus de ressources complémentaires liées à la vente ou préconisation de films pour vitrage.

L'ASFFV, dont le nombre d'adhérents est en hausse, représente à ce jour environ 15% des entreprises du secteur et 22,5% des emplois.

Le marché de l'automobile français ne cesse de s'effondrer, avec une baisse de 11,9% au 1er semestre 2013, entraînant dans sa chute des milliers d'emplois. Cette nouvelle proposition de réglementation conduirait à une extinction totale de ce secteur d'activité le traitement de vitrage automobile.

Aujourd'hui, la France est le pays leader en Europe concernant cette activité, il serait dommageable que cette avance soit remise en cause par la mise en place d'une réglementation nationale trop contraignante.

Des solutions sont envisageables afin de respecter les attentes de toutes les parties, et l'ASFFV se tient à la disposition des autorités compétentes sur le sujet pour faire valoir ses propositions.

Encadré Technique :

Les propositions techniques de l'ASFFV :

Dans le cadre de rendez-vous de travail, l'ASFFV a présenté des axes de réflexion portant essentiellement sur **une évolution de la TLV** (Transmission de Lumière Visible), dont le pourcentage est le meilleur indicateur de colorimétrie du film (ou «teinte» du film dans le langage courant). En effet, plus le pourcentage de TLV est bas, moins la lumière passe. Avec un pourcentage très bas de TLV, la teinte du film sera effectivement foncée et pourrait nuire aux contrôles.

L'ASFFV a donc suggéré d'interdire les films dont le pourcentage de TLV serait inférieur à 35 %, afin de permettre la visualisation du conducteur. De plus, l'ASFFV a proposé la mise en place d'outils de contrôle appelés « Testeurs de TLV », déjà utilisés dans d'autres pays par les forces de l'ordre.

Enfin, l'ASFFV n'a pas manqué de rappeler aux membres du CNSR les multiples **bénéfices du traitement de vitrage** liés à la sécurité routière (*voir encadré*).

ASFFV

Nicolas Guiselin - Président - 1, rue des Coutures - 77200 Torcy - 06 78 00 60 74 - [mail](mailto:contact@asffv.fr) : contact@asffv.fr

AGENCE FIRSTCOM

Myriam Houmidide - Attachée de Presse - 01 71 19 70 00 - [mail](mailto:myriam@firstcom.fr) : myriam@firstcom.fr

Bénéfices du traitement de vitrages (vitres teintées)

Le film pour vitrage est une innovation du secteur de l'aérospatial. En effet la NASA, lors de ses premiers vols en orbite s'est aperçue qu'il fallait reconstituer pour l'être humain les filtres naturels de différentes strates de l'atmosphère afin de protéger la peau et les yeux des rayons nocifs du soleil, I.R. (infrarouges) et U.V. (ultraviolets). Le film est apparu comme la meilleure solution pour parvenir à ces fins. Un film pour vitrage est constitué de filtres multicouches assemblés sous vide contenant des micro ou nano particules injectées par ionisation. Le film pour vitrage bénéficie également d'une colle transparente stabilisée contre les U.V., de couches d'anti-rayures, et permet une excellente stabilité des surfaces traitées, sans distorsion, ni bulle, ni pli.

Aujourd'hui cette technologie est utilisée pour les secteurs de l'automobile et présente de nombreux avantages :

- Lutter contre l'éblouissement : Meilleur confort de conduite

Quel que soit leur pourcentage de TLV (Transmission de Lumière Visible), les films pour vitrage permettent de réduire l'éblouissement entre 30 et 90 % selon la colorimétrie du film.

- Santé : Prévenir contre les risques cutanés liés aux UV

Les hautes caractéristiques de filtration des films pour vitrage sont recommandées par « The Skin Cancer Fondation » association nationale des Etats Unis d'Amérique concernant le Cancer de la Peau, par les dermatologues, et s'adressent à tous les individus pouvant être exposés de façon continue aux UV.

- Sécurité au volant

Depuis de nombreuses années, et en accélération avec le contexte économique actuel, le « car jacking » est en nette hausse : 68 % des bris de glace latérale sont dus à des agressions, vols ou tentatives de vol ; en France, 1 véhicule est vandalisé toutes les 2 minutes.

Il **existe** aujourd'hui des **films pour vitrage neutres** qui permettent de protéger les personnes en agissant comme des **retardateurs de bris de glace**.

De plus en plus d'**entreprises** font appel à cette technologie afin de **rassurer les collaborateurs** qui travaillent sur des **zones** considérées à **risque**.

- Economie d'énergies

La pose de film pour vitrage crée une véritable filtration des rayons du soleil permettant de diminuer significativement l'apport thermique dans un véhicule. Les films pour vitrage permettent de rejeter jusqu'à 60 % de l'Energie Solaire Totale et la vitre équipée devient athermique.

Cette réflexion des rayons du soleil permet de diminuer naturellement la température dans l'habitacle d'un véhicule exposé au soleil.

Des mesures permettent de démontrer une diminution de 6 à 10° C dans l'habitacle d'un véhicule.

Les films pour vitrage **diminuent** la sollicitation de **la climatisation d'un véhicule**, contribuent aux confort et bien être du conducteur et des passagers et permettent une **économie d'énergie et de la consommation**.